

—

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

3ème REUNION DE 2008

Séance du 10 avril 2008

CG 08/3ème/HC-6

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CAUE

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DES COMMUNES

—

L'article 7 des statuts du Conseil d'Architecture, d'urbanisme et d'environnement fixe comme suit la composition du conseil d'administration :

1°) 4 représentants de l'Etat es-qualité :

- l'Architecte des Bâtiments de France
- le Directeur départemental de l'Equipement
- le Directeur départemental de l'Agriculture et de la Forêt
- l'Inspecteur d'Académie.

2°) 6 représentants des collectivités locales désignés par le Conseil Général dont :

- 4 conseillers généraux.

Ont été désignés lors de notre séance du 25 mars 2008 :

MM. MASSIP
MARTY
ROSET
GONZALEZ

- 2 maires, qu'il nous appartient de renouveler à l'issue des élections municipales ;

3°) 4 représentants des professions concernées, désignés par la Préfète :

- un représentant de la Fédération départementale du Bâtiment
- un représentant de la Chambre de Métiers
- deux architectes proposés par l'Ordre des Architectes.

4°) 2 personnes qualifiées :

- un représentant des Amis du Musée Ingres
- le délégué départemental de Maisons Paysannes de France.

5°) un représentant élu par le personnel de l'association, siégeant avec voix consultative.

6°) 6 membres élus au scrutin secret par l'Assemblée générale, qui vont être également renouvelés le 29 avril.

Il appartient donc à notre Assemblée de désigner les deux maires qui siégeront au conseil d'administration du CAUE.

Je vous demanderais de bien vouloir délibérer.



Vu le renouvellement des Conseils municipaux de mars 2008,

Vu l'installation de l'Assemblée départementale du 20 mars 2008,

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

– Désigne, en qualité de maires appelés à siéger au conseil d'administration du CAUE :

Arrondissement de Montauban :

- Madame Marie-Claude NEGRE, maire de Campsas

Arrondissement de Castelsarrasin :

- Monsieur Bernard REY, maire de Lauzerte

Adopté à l'unanimité.

Le Président,